



# COFIDUR



## LE MONDE DE L'ELECTRONIQUE

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019**

## SOMMAIRE

• <b>Attestation du responsable.....</b>	<b>2</b>
• <b>Comptes consolidés.....</b>	<b>3</b>
• <b>Comptes sociaux.....</b>	<b>19</b>
• <b>Rapport de gestion.....</b>	<b>27</b>
• <b>Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2020.....</b>	<b>42</b>
• <b>Rapports des commissaires aux comptes .....</b>	<b>47</b>
○ <b>Rapport sur les comptes consolidés</b>	
○ <b>Rapport sur les comptes sociaux</b>	
○ <b>Rapport spécial sur les conventions réglementées</b>	
○ <b>Attestation sur le montant global des rémunérations versées aux personnes     les mieux rémunérées</b>	
○ <b>Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées</b>	



**Société anonyme au capital de 2.707.250 euros**  
**Divisé en 38.675 actions de 70.00 euro chacune**  
**Siège social : 79 Rue Saint Mélaïne**  
**53 000 LAVAL**  
**682 038 385 RCS LAVAL**

**Tél : 01 48 72 21 63**  
**Fax : 01 48 72 02 96**

#### **ATTESTATION DU RESPONSABLE**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 27, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président Directeur Général,

**Henri TRANDUC**



## COMPTES CONSOLIDÉS

### BILAN

<b>BILAN CONSOLIDÉ ACTIF</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Ecarts d'acquisition		-	-	-
Immobilisations incorporelles	<b>6.1</b>	16	14	162
Immobilisations corporelles	<b>6.2</b>	3 462	3 803	4 727
Immobilisations financières	<b>6.3</b>	87	87	115
Tires mis en équivalence		-	-	-
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>3 565</b>	<b>3 904</b>	<b>5 004</b>
Stocks et en-cours	<b>6.4</b>	13 740	17 458	16 050
Clients et comptes rattachés	<b>6.5</b>	12 232	15 661	19 592
Autres créances et comptes de régularisation	<b>6.6</b>	2 787	3 324	3 534
Valeurs mobilières de placement	<b>6.7</b>	-	2 000	-
Disponibilités	<b>6.7</b>	15 874	8 451	6 347
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>44 633</b>	<b>46 894</b>	<b>45 523</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>48 198</b>	<b>50 798</b>	<b>50 527</b>

<b>BILAN CONSOLIDÉ PASSIF</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capital		2 707	2 707	2 707
Primes d'émission		1 375	1 375	1 375
Réserves consolidées		21 752	18 707	17 173
Résultat consolidé		1 222	3 354	1 820
Autres		-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6.8</b>	<b>27 056</b>	<b>26 143</b>	<b>23 075</b>
<i>Intérêts minoritaires</i>		-	-	-
<i>Capitaux propres Part du Groupe</i>		<b>27 056</b>	<b>26 143</b>	<b>23 075</b>
Provisions pour risques et charges	<b>6.9</b>	3 680	3 614	3 285
Emprunt Obligataire Convertible	<b>6.10</b>	271	300	300
Emprunts bancaires, crédits baux et trésorerie passive	<b>6.11</b>	2 284	3 615	4 837
Fournisseurs et comptes rattachés		8 671	9 178	11 596
Autres dettes et comptes de régularisation	<b>6.12</b>	6 236	7 948	7 434
<b>PROVISIONS ET DETTES</b>		<b>21 142</b>	<b>24 655</b>	<b>27 452</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>48 198</b>	<b>50 798</b>	<b>50 527</b>

## COMPTES CONSOLIDES

### RESULTAT

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> En milliers d'euros	Note	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5.1</b>	<b>68 183</b>	<b>85 151</b>	<b>89 336</b>
Variation des stocks de produits en cours et finis		- 2 013	1 709	167
Autres produits d'exploitation	<b>5.2</b>	2 459	1 843	3 249
Achats consommés	<b>5.3</b>	- 41 505	- 54 767	- 56 462
Charges de personnel	<b>5.4</b>	- 16 555	- 18 985	- 19 203
Autres charges d'exploitation	<b>5.5</b>	- 5 633	- 9 106	- 10 723
Impôts et taxes	<b>5.6</b>	- 1 006	- 905	- 1 112
Dotations aux amortissements et provisions	<b>5.7</b>	- 2 227	- 3 573	- 2 859
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 703</b>	<b>1 368</b>	<b>2 392</b>
Résultat financier	<b>5.8</b>	- 44	10	- 152
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>1 659</b>	<b>1 378</b>	<b>2 240</b>
Résultat exceptionnel	<b>5.9</b>	- 13	3 283	- 18
Impôts sur les résultats	<b>5.10</b>	- 424	- 1 308	- 402
<b>Résultat net</b>		<b>1 222</b>	<b>3 354</b>	<b>1 820</b>
Dont part du groupe		1 222	3 354	1 820
Dont part des intérêts minoritaires		-	-	-
<b>Résultat par action</b>				
- Résultat de base par action	<b>8</b>	31.59	84.47	47.07
- Résultat dilué par action	<b>8</b>	31.57	84.39	47.03

## COMPTES CONSOLIDES

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat Consolidé	Actions Propres (1)	TOTAL Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux Propres Part Groupe
<b>Capitaux propres au 31/12/2016</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>15 714</b>	<b>1 791</b>	<b>- 11</b>	<b>21 577</b>	<b>-</b>	<b>21 577</b>
Affectation du résultat N-1			1 791	- 1 791	-	-		-
Dividendes			- 309	-		- 309		- 309
Contrat de liquidité			-	-	- 13	- 13		- 13
Réduction de capital			-	-	-	-		-
Annulation d'actions d'autocontrôle			-	-	-	-		-
Résultat net de la période			-	1 820	-	1 820		1 820
<b>Capitaux propres au 31/12/2017</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>17 196</b>	<b>1 820</b>	<b>- 24</b>	<b>23 075</b>	<b>-</b>	<b>23 075</b>
Affectation du résultat N-1			1 791	- 1 820	-	-		-
Dividendes			- 309	-		- 309		- 309
Contrat de liquidité			-	-	24	24		24
Réduction de capital			-	-	-	-		-
Annulation d'actions d'autocontrôle			-	-	-	-		-
Résultat net de la période			-	3 354	-	3 354		3 354
<b>Capitaux propres au 31/12/2018</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>18 707</b>	<b>3 354</b>	<b>-</b>	<b>26 143</b>	<b>-</b>	<b>26 143</b>
Affectation du résultat N-1			3 354	- 3 354	-	-		-
Dividendes (1)			- 309	-		- 309		- 309
Contrat de liquidité			-	-	-	-		-
Réduction de capital			-	-	-	-		-
Annulation d'actions d'autocontrôle			-	-	-	-		-
Résultat net de la période			-	1 222	-	1 222		1 222
<b>Capitaux propres au 31/12/2019</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>21 752</b>	<b>1 222</b>	<b>-</b>	<b>27 056</b>	<b>-</b>	<b>27 056</b>

(1) Les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cessions des actions sont imputés directement en augmentation de capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

(2) L'assemblée générale du 23 mai 2019 a décidé la distribution d'un dividende de 8.00€ par action.

## COMPTES CONSOLIDES

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Au 31/12/19	Au 31/12/18	Au 31/2/17
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>1 222</b>	<b>3 354</b>	<b>1 820</b>
- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 246	1 764	1 045
- Plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt	-	- 3 286	-
- Variation des impôts différés	132	- 303	221
- Autres produits et charges calculés	-	-	1
- Subventions virées au résultat	- 39	-39	- 39
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>2 561</b>	<b>1 490</b>	<b>3 048</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 404	1 131	- 3 339
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>7 965</b>	<b>2 621</b>	<b>- 291</b>
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 13	- 9	- 79
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 860	- 637	- 1 322
- Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	3 600	-
- Acquisition d'immobilisations financières	-	- 1	- 23
- Cessions d'immobilisations financières	-	54	12
- Incidence des variations de périmètre	-	6	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>- 873</b>	<b>3 013</b>	<b>- 1 412</b>
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 309	- 309	- 309
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-
- Augmentations de capital en numéraire	-	-	-
- Réduction de capital	-	-	-1
- Rachat et revente d'actions propres	-	-	-
- Encaissements liés aux nouveaux emprunts	423	400	1 021
- Remboursements d'emprunts	- 1 654	- 1 752	- 1 692
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 1 541</b>	<b>- 1 661</b>	<b>- 981</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>5 551</b>	<b>3 973</b>	<b>- 2 684</b>
<b>- Trésorerie d'ouverture</b>	<b>10 319</b>	<b>6 346</b>	<b>9 030</b>
<b>- Trésorerie de clôture</b>	<b>15 870</b>	<b>10 319</b>	<b>6 346</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture :</b>			
Valeurs mobilières (Comptes à termes et bons négociables)	-	2 000	-
Disponibilités	15 874	8 451	6 346
Concours bancaires	- 4	- 132	-
Lignes de financement sur stocks	-	-	-
Créances affacturées ou cédées en Dailly	-	-	-
<b>TRÉSORERIE A LA CLÔTURE</b>	<b>15 870</b>	<b>10 319</b>	<b>6 346</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### NOTE 1. PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur NYSE EURONEXT GROWTH (Code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes consolidés de la période ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA du 2 avril 2020.

### NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément à la réglementation en vigueur résultant de l'application du règlement CRC 99-02 consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes préférentielles ont été retenues à l'exception du traitement des pertes et gains de change latents. De ce fait, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont pas constatés en résultat. Le cas échéant, les provisions pour pertes de change sont également maintenues au bilan.

### NOTE 3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

NOM/ADRESSE/ACTIVITE/N° SIREN	% DETENTION AU 31/12/2019	Méthode de consolidation	% DETENTION AU 31/12/2018
<b>COFIDUR SA</b> (société mère du groupe – Holding animatrice) (1) - 79 Rue Saint Méline - BP 60435 - 53004 - LAVAL Cedex SIREN : 682 038 385 - 14 Rue du Viaduc 94130 - NOGENT-SUR-MARNE SIREN : 682 038 385	100.00%	Intégration globale	100.00%
<b>COFIDUR EMS SAS</b> (Montage de cartes et intégration) (2) - 79 Rue Saint Méline - BP 60435 - 53004 - LAVAL Cedex SIREN : 348 552 415 - Z.I. de Périgueux-Boulazac - Rue Firmin Bouvier - 24 759 BOULAZAC cedex SIREN : 348 552 415	100,00%	Intégration globale	100,00%

(1) L'assemblée générale mixte du 23 mai 2019 a décidé de transférer le siège social de la société COFIDUR SA au 79 rue Saint Méline, 53 000 Laval. dans les locaux de sa filiale COFIDUR EMS.

(2) L'assemblée générale mixte de COFIDUR EMS du 13 mai 2019 a décidé de transformer la société en SAS (Société par actions simplifiées)



#### NOTE 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le groupe a pour seule activité la sous-traitance électronique. Pour information, le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

En milliers d'euros	France	UE	USA	Autres	Total
31/12/2019	61 245	4 564	0	2 374	68 183
31/12/2018	70 361	5 447	0	9 343	85 151
31/12/2017	73 832	11 435	0	4 069	89 336

#### NOTE 5. COMPTE DE RESULTAT

##### 5.1 Chiffres d'affaires et résultats consolidés des sociétés intégrées

	Chiffre d'Affaires		Résultat Exploitation		Résultat Courant avant IS		Résultat Net	
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
COFIDUR EMS (1)	68 183	85 151	1 466	1 299	1 411	1 298	981	3 267
COFIDUR -SA	1 740	1 740	237	69	247	81	241	87
Elimination	- 1 740	- 1 740	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe</b>	<b>68 183</b>	<b>85 151</b>	<b>1 703</b>	<b>1 368</b>	<b>1 659</b>	<b>1 378</b>	<b>1 222</b>	<b>3 354</b>

(1) Le Chiffre d'affaires de l'exercice 2018 intégrait une quote-part des activités de Cherbourg cédées au 1<sup>er</sup> novembre pour 10.602 K€

##### 5.2 Autres produits d'exploitation

	12/2019	12/2018	12/2017
Reprises de provisions sur valeurs d'exploitation (1)	1 292	794	1 170
Reprises sur provisions pour risques et charges	592	367	1 221
Reprises de provisions sur créances	100	3	66
Gains de change sur opérations commerciales	201	518	304
Produits divers de gestion courante	52	29	382
Transferts de charges	114	93	64
Subvention exploitation	108	39	42
<b>Total</b>	<b>2 459</b>	<b>1 843</b>	<b>3 249</b>

(1) Les dotations et reprises de provisions sont basées sur des analyses effectuées par affaires et peuvent varier sensiblement entre deux exercices. Par ailleurs, les cessions et mises au rebus de matières dépréciées donnent lieu à des reprises de provisions alors que la charge afférente est enregistrée en variation de stocks lors de la sortie des composants.

##### 5.3 Achats consommés

	12/2019	12/2018	12/2017
Achats de matières premières	- 38 020	- 54 028	- 57 747
Variation de stocks matières	- 2 666	258	- 2 490
Sous-traitance achats	- 819	- 997	- 1205
<b>Total</b>	<b>- 41 505</b>	<b>- 54 767</b>	<b>- 56 462</b>

#### 5.4 Charges de personnel

	12/2019	12/2018	12/2017
Charges de personnel	- 12 215	- 13 382	- 14 176
Charges sociales	- 4 340	- 5 504	- 5 721
Participation des salariés	-	- 615	-
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	-	516	694
<b>Total</b>	<b>- 16 555</b>	<b>- 18 985</b>	<b>- 19 203</b>

#### 5.5 Autres charges d'exploitation

	12/2019	12/2018	Variation 2019-2018	12/2017
Personnels Intérimaires	- 742	- 3 135	2 393	- 4 104
Achats de consommables	- 1 043	- 1 337	294	- 1 258
Locations	- 485	- 735	250	- 839
Dégrèvements taxes foncières	-	+ 356	- 356	-
Entretien et réparations	- 785	- 894	109	- 774
Transports	- 666	- 868	202	- 954
Sous-traitance	- 420	- 451	31	- 582
Assurances	- 280	- 438	158	- 525
Pertes de change sur opérations commerciales	- 69	- 410	341	- 408
Honoraires « récurrents »	- 466	- 405	-61	- 333
Honoraires sur dégrèvements taxes foncières et CFE	-	- 144	144	-
Missions réceptions	- 244	- 230	- 14	- 249
Frais bancaires	- 44	- 66	22	- 112
Frais de télécommunication	- 97	- 100	3	- 115
Publicité	- 31	- 63	32	- 36
Frais de recrutement	- 27	- 65	38	- 47
Redevances logiciels	- 24	- 23	-1	- 23
Autres frais et charges	- 113	- 99	- 14	- 301
Pertes sur créances irrécouvrables	-97	-	- 97	- 63
<b>Total</b>	<b>- 5 633</b>	<b>- 9 106</b>	<b>3 473</b>	<b>- 10 723</b>

Rappel : Les charges d'exploitation de l'exercice 2018 intégraient les activités de Cherbourg du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre.

#### 5.6 Impôts et taxes

	12/2019	12/2018	12/2017
Contribution économique territoriale (CVAE)	- 288	- 372	- 289
Contribution économique territoriale (CFE)	- 137	- 154	- 228
Dégrèvements CFE	-	+ 299	-
Formation Professionnelle	- 344	- 256	- 223
Taxe Apprentissage	- 6	- 94	- 117
Organic	- 79	- 106	- 104
Taxe foncière	- 7	- 7	- 6
Effort construction	- 51	- 55	- 61
Droits enregistrement	-	-	- 8
Droits de douane	- 74	- 130	- 111
Autres Taxes	- 20	- 30	35
<b>Total</b>	<b>- 1 006</b>	<b>- 905</b>	<b>- 1 112</b>

#### 5.7 Dotation aux amortissements et provisions

	12/2019	12/2018	12/2017
Immobilisations incorporelles	- 11	- 74	- 104
Immobilisations corporelles	- 935	- 1 127	- 1 174
Immobilisations en crédits bail (matériel)	- 109	- 109	- 108
Immobilisations en crédits bail (construction)	- 125	- 125	- 125
<b>Sous total dotations aux amortissements</b>	<b>- 1 180</b>	<b>- 1 435</b>	<b>- 1 511</b>
Provisions sur actifs circulants (stocks)	- 332	- 1 352	- 611
Provisions sur actifs circulants (clients)	- 65	-	-
Risques et charges exploitation	- 113	- 68	- 535
Indemnités de départ à la retraite	- 537	- 718	- 202
<b>Sous total dotations aux provisions</b>	<b>- 1 047</b>	<b>- 2 138</b>	<b>- 1 348</b>
<b>Total dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>- 2 227</b>	<b>- 3 573</b>	<b>- 2 859</b>

## 5.8 Résultat financier

	12/2019	12/2018	12/2017
Produits de placement de trésorerie	29	22	13
Intérêts sur emprunts	- 16	- 23	- 36
Intérêts sur crédits baux	- 50	- 76	- 107
Intérêts liés au financement du BFR	- 4	-	- 2
Provisions pour pertes de change	- 7	-	- 20
Reprises de provisions pour pertes de change	-	88	-
Autres produits et charges	2	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>- 44</b>	<b>10</b>	<b>- 152</b>

## 5.9 Résultat Exceptionnel

	12/2019	12/2018	12/2017
Rachats d'obligations convertibles	8	-	-
Cessions d'immobilisations (Fons commercial Cherbourg)	-	3 600	-
Valeurs nettes comptable des immobilisations cédées (Cherbourg)	-	- 314	-
Pénalités de retard	- 21	-	-
Autres produits et charges exceptionnelles	-	- 3	- 18
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 13</b>	<b>3 283</b>	<b>- 18</b>

## 5.10 Charges d'impôts sur les sociétés

	12/2019	12/2018	12/2017
Impôts sociaux (Note 5.11)	- 292	- 1 611	- 181
Impôts différés	- 131	303	- 221
<b>Impôts consolidés</b>	<b>- 424</b>	<b>- 1 308</b>	<b>- 402</b>

## 5.11 Taux effectif d'imposition

Le tableau suivant permet de recouper le résultat consolidé, les résultats sociaux, la base taxable et le taux « effectif » d'imposition :

<b>GROUPE COFIDUR</b>	<b>TOTAL</b>
Résultats nets consolidés	1 222
Retraitements de consolidation	- 271
<b>Cumul des résultats nets des comptes sociaux</b>	<b>951</b>
Charges d'impôts constatées par les sociétés intégrées	292
Autres retraitements fiscaux	- 383
<b>Résultats taxables au taux courant</b>	<b>860</b>
<b>Taux d'impôt</b>	<b>28% et 31%</b>
<b>Impôt théorique</b>	<b>327</b>
Utilisation des pertes fiscales des exercices antérieurs	- 63
Charges sur exercice antérieure	28
<b>Charge d'impôt constatée</b>	<b>292</b>
	(Note 5.10)
<b>Résultats nets sociaux avant impôt</b>	<b>1 243</b>
Charges d'impôts constatées	292
<b>Taux facial d'impôt ramené au résultat avant impôt</b>	<b>23.49 %</b>
Déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA	(1) 3 506

(1) Hors évènements non anticipés à ce jour, les prévisions de résultats à trois ans de la holding sont proches de l'équilibre. En conséquence, les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été activés.

**NOTE 6. BILAN**

**6.1 Immobilisations incorporelles**

Elles sont uniquement constituées de logiciels amortis linéairement sur 3 ans.

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Logiciels	906	13	-	919
Autres	-	-	-	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>906</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>919</b>
Amortissements	892	11	-	903
<b>Valeurs nettes</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>16</b>

**6.2 Immobilisations corporelles**

**Principes comptables :**

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de la productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement sont présentées à l'actif pour leur valeur d'acquisition par le bailleur. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

<b>En année</b>	
Constructions	10 - 15
Agencements et installations	10 - 15
Matériels et outillages	3 - 8
Matériels informatiques	3 - 5
Matériels de transports	3 - 5

En l'absence d'indices de pertes de valeur, aucune dépréciation n'a été constatée

**Actifs immobilisés :**

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Terrain	16	-	-	16
Terrain en C.B.	243	-	-	243
Construction	88	-	-	88
Construction en C.B.	1 875	-	-	1 875
Matériel Industriel	12 988	640	-	13 628
Matériel Industriel en C.B.	544	-	-	544
Autres immobilisations	2 895	157	- 34	3 018
Immobilisation en cours	13	93	- 13	93
Avances et acomptes	49	-	- 49	-
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 711</b>	<b>890</b>	<b>- 96</b>	<b>19 505</b>
Amortissements	14 908	1 169	- 34	16 043
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3 803</b>	<b>- 279</b>	<b>- 62</b>	<b>3 462</b>

### 6.3 Immobilisations financières

	12/2019	12/2018	12/2017
Dépôts et cautionnements	87	87	87
Contrat de liquidité	-	-	28
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>115</b>

### 6.4 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks de composants et matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). La valorisation des encours de production intègre, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

	12/2019 Valeurs Brutes	12/2019 Provisions	12/2019 Valeurs Nettes	12/2018 Valeurs Nettes	12/2017 Valeurs Nettes
Matières premières	10 841	2 125	8 716	10 424	10 690
En cours	4 408	-	4 408	6 753	5 009
Produits finis	766	150	616	281	351
<b>Total</b>	<b>16 015</b>	<b>2 275</b>	<b>13 740</b>	<b>17 458</b>	<b>16 050</b>

### 6.5 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être recouvrée en totalité.

Les cessions de créances professionnelles effectuées dans le cadre de la loi Dailly ou de contrats d'affacturages sont traitées comme des opérations de financement puisque le groupe estime conserver la majorité des risques attachés à ces créances. De ce fait, elles sont reclassées en créances clients à l'actif et en trésorerie passive pour le même montant.

	12/2019 Valeurs Brutes	12/2019 Valeurs Nettes	12/2018 Valeurs Nettes	12/2017 Valeurs Nettes
Créances clients	12 303	12 232	15 661	19 472
Créances cédées en Dailly	-	-	-	-
Créances affacturées	-	-	-	-
Dépôts de garantie sur affacturage	-	-	-	120
<b>Total</b>	<b>12 303</b>	<b>12 232</b>	<b>15 661</b>	<b>19 592</b>

## 6.6 Autres créances et comptes de régularisation

	12/2019	12/2018	12/2017
Créances sociales et fiscales diverses (1)	972	2 083	2 204
Charges constatées d'avance (2)	257	238	336
Créance impôts société	-	75	313
Acomptes impôts société	618		
Impôts différés actifs (3)	707	839	535
Fournisseurs débiteurs	-	-	-
Avances versées sur commandes	136	54	47
Débiteurs divers	81	35	11
Ecart de conversion actifs	16	-	88
<b>Total</b>	<b>2 787</b>	<b>3 324</b>	<b>3 534</b>

(1) Il s'agit essentiellement de créance de TVA (Provisions sur factures non parvenues, crédits et TVA sur biens et services) pour 843 K€

(2) Elles sont essentiellement constituées d'achats de matières et consommables ainsi que des redevances de crédits-baux réglées d'avance.

(3) Les impôts différés présentés ci-après sont compensés par entités fiscales :

	12/2019 ACTIF	12/2018 ACTIF	12/2017 ACTIF
Provisions pour départs à la retraite	697	630	508
Participation des salariés	-	205	-
Autres décalages temporaires	10	4	27
<b>Total net</b>	<b>707</b>	<b>839</b>	<b>535</b>

La loi de finance du 30 décembre 2017 a adopté une réduction progressive du taux d'IS qui s'élèvera à 25% en 2022 pour les sociétés qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 7.63 M€ sans être soumises à la contribution sociale de 3.3%.

S'agissant d'engagements à long terme, ce taux a été retenu pour le calcul des provisions pour départs à la retraite.

Les autres décalages temporaires qui se renverseront, pour l'essentiel, en 2020 sont fiscalisés au taux de 31%.

Hormis les impôts différés, les créances clients et autres ont des échéances inférieures à 1 an

## 6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	12/2019	12/2018	12/2017
Disponibilités	15 874	8 451	6 347
Valeurs mobilières de placement		2 000	-
<b>Trésorerie présentée à l'actif du bilan (1)</b>	<b>15 874</b>	<b>10 451</b>	<b>6 347</b>
Comptes bancaires créditeurs	-	- 132	-
Créances affacturées ou cédées en daily	-	-	-
Trésorerie passive (NOTE 6.11) (2)	- 4	- 132	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>15 870</b>	<b>10 319</b>	<b>6 347</b>

(1) La trésorerie active comprend les liquidités en comptes courants bancaires ainsi que les placements de trésorerie mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque de pertes de valeur

(2) Les éléments constitutifs de la trésorerie passive (cessions de créances et concours bancaires) sont inscrits au passif du bilan en Emprunts et dettes financières

## 6.8 Capital social

En application de l'article L.225-209 du code de commerce, les assemblées générales mixte des 24 mai 2018 et 23 mai 2019 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration pour les annuler.

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élevait à 2.707.250,00€ divisé en 38 675 actions de 70,00€ nominal.

## 6.9 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lorsqu'elles ont fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

En Milliers €	12/2018	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants repris Non utilisés	12/2019
Provisions pour départs à la retraite (1)	2 520	537	- 231	- 39	2 787
Garanties et services après ventes	476	31	- 66	-	441
Litiges sociaux	440	-	- 78	-	362
Prévoyance (coûts de mise en place)	178	-	- 178	-	-
Litiges commerciaux	-	-	-	-	-
Autres litiges	-	82	-	-	82
Provisions pour pertes de change	-	7	-	-	7
<b>Total</b>	<b>3 614</b>	<b>657</b>	<b>- 553</b>	<b>- 39</b>	<b>3 679</b>

(1) Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetés. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62,63 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (0.77%)
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories
- Une table de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs

Le groupe comptabilise l'intégralité des écarts actuariels en résultat.

## 6.10 Emprunt obligataire convertible

L'emprunt est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024 soit 271 K€

Le tableau suivant résume l'historique des rachats et conversions :

Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004	En nombre de titres	En Milliers €
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2017	- 386 842	- 15 798
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/2004		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2018 versables « in fine »		4
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2018</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2019	776	- 29
Charges d'intérêts de l'exercice payable « in fine »	-	<1
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2019</b>	<b>7 263</b>	<b>271</b>

<b>Echéance, intérêts, amortissement</b>	
<b>Echéance</b>	31 décembre 2024
<b>Intérêt annuel</b>	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
<b>Amortissement normal</b>	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
<b>Amortissement anticipé</b>	Possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par rachats en bourse et offres publiques ;</li> <li>• lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ;</li> <li>• lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.</li> </ul>
<b>Conversion</b>	A tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)

### 6.11 Emprunts et dettes financières par échéances

En Milliers €		12/2019	12/2018	12/2017
Emprunts bancaires	Echéance à moins d'un an	691	733	901
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à moins d'un an	687	872	819
<b>Sous total part à moins d'un an</b>		<b>1 378</b>	<b>1 604</b>	<b>1 720</b>
Emprunts bancaires	Echéance à deux – cinq ans	895	1 185	1 530
Emprunts bancaires	Echéance à plus de cinq ans	-	-	-
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à deux – cinq ans	7	694	1 586
Emprunts sur contrats de crédits baux	Echéance à plus de cinq ans	-	-	-
<b>Sous total part à plus d'un an</b>		<b>902</b>	<b>1 879</b>	<b>3 116</b>
<b>Trésorerie passive</b>		<b>4</b>	<b>132</b>	<b>1</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>		<b>2 284</b>	<b>3 614</b>	<b>4 837</b>

### 6.12 Autres dettes et comptes de régularisation

	12/2019	12/2018	12/2017
Avances sur commandes	1 707	1 817	2 270
Dettes fiscales et sociales	4 250	4 966	4 982
Impôts société	264	1 037	-
Autres dettes	2	2	2
Produits constatés d'avance	3	112	101
Ecarts de conversion passif	10	14	79
<b>Total</b>	<b>6 236</b>	<b>7 948</b>	<b>7 434</b>

Les dettes fournisseurs et autres ont des échéances inférieures à 1 an

### NOTE 7. EFFECTIFS

	12/2019	12/2018	12/2017
Cadres	73	75	80
Etam	108	121	125
Ouvriers	209	260	269
<b>Total</b>	<b>390</b>	<b>456</b>	<b>474</b>



**NOTE 8. RESULTATS PAR ACTION**

En Euros	Résultat de base	Résultat dilué
Résultat groupe	1 221 688	1 221 688
Obligations convertibles – Charges financières constatées		271
Résultat groupe retraité (numérateur du calcul) (a)	1 221 688	1 221 959
Nombre d'action en circulation à la clôture de l'exercice	38 675	38 675
Emission potentielle d'action par conversion d'obligations		36
Nombre d'action retraité (dénominateur du calcul) (b)	38 675	38 711
Résultat par action (a)/(b)	31.59	31.57

**NOTE 9. REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DONNES AUX ORGANES DE DIRECTION**

Les dirigeants ne sont pas rémunérés par COFIDUR SA et sa filiale pour leurs mandats sociaux.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice s'élèvent à 7 000 €.

Au titre de contrats de travail antérieurs à leurs nominations, le montant brut des rémunérations pris en charge par la société COFIDUR SA pour les deux membres salariés du Conseil d'Administration est de 291 990 € pour l'exercice 2019.

Le montant des engagements provisionnés pour leurs indemnités de départs en retraite s'élève à 160 K€

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0,6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

**NOTE 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

Les rémunérations et engagements données aux organes de direction sont décrits en note 9

A la connaissance du groupe, les autres transactions entre parties liées ne sont pas significatives ou conclues à des conditions normales de marché.

**NOTE 11. AUTRES ENGAGEMENTS, CAUTIONS ET GARANTIES DONNEES**

- Engagements donnés en garantie de financements portant sur des biens immobilisés

	12/2019 Risques à la clôture (1)	12/2018 Risques à la clôture (1)	12/2017 Risques à la clôture (1)
Garanties données par COFIDUR SA à sa filiale au profit d'organismes financiers	487	1 650	1 945
Garanties données par COFIDUR EMS sur des matériels	484	665	797
Garanties données par COFIDUR EMS sur des fonds de commerce	-	-	-
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>2 315</b>	<b>2 742</b>

(1) Montants des redevances, loyers et annuités restant à rembourser

- Engagements d'achats et de ventes de devises

La société COFIDUR EMS dispose des lignes de change à terme nécessaires pour couvrir ses engagements en devises.

Le tableau suivant récapitule les achats à terme de \$ par échéance au 31 décembre 2019 :

Date d'achat	Terme	Montants
17/07/2019	15/01/2020	300 000
18/10/2019	15/01/2020	400 000
18/10/2019	30/01/2020	300 000
18/10/2019	14/02/2020	400 000
18/10/2019	28/02/2020	300 000
05/12/2019	13/03/2020	400 000
05/12/2019	31/03/2020	300 000
05/12/2019	14/04/2020	400 000
05/12/2019	30/04/2020	300 000
<b>TOTAL (en \$)</b>		<b>3 100 000</b>

- Covenants financiers

Un emprunt souscrit par la société COFIDUR EMS est assorti de covenants offrant la possibilité à la banque d'exiger le remboursement anticipé de la dette en cas de non-respect de ratios financiers portant sur la situation nette et l'endettement. Au 31 décembre 2019, ces ratios étaient respectés.

Le montant total restant dû s'élève à 123 K€, remboursable en 2020.

- Garantie liée à la cession du site de Cherbourg

Une garantie a été octroyée à Cordon Professional Services. Cette garantie peut être mise en jeu jusqu'au 31 décembre 2021.

## NOTE 12. FACTEURS DE RISQUE

### 12.1 Risque de marchés

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers.
- L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

### 12.2 Risque de change

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises. Les engagements pris au 31 décembre 2019 sont décrits en note 11.

### 12.3 Risque métier

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre
- L'insuffisance d'une partie des couvertures de crédit en cas de défaillance des clients

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe à court et moyen terme puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

**NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	EXPONENS				ERNST & YOUNG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>Commissariat aux comptes</b>								
- Emetteur	22.5	22.5	100%	100%	22,5	22,5	100%	100%
- Filiale intégrée globalement	70.0	70.0	100%	100%	0	0	-	-
- Autres diligences								
<b>TOTAL</b>	<b>92.5</b>	<b>92.5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>22,5</b>	<b>22,5</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**NOTE 14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'évolution de la crise sanitaire a conduit COFIDUR EMS à mettre en place les mesures appropriées permettant :

- 1- de limiter l'expansion du Covid-19 et d'assurer la sécurité de ses équipes.
- 2- de s'adapter à la demande de ses clients

Ces derniers jours la plupart des Clients ont informé la société soit de leur fermeture purement et simplement le temps de cette crise, à défaut de leur fonctionnement partiel très limité.

A de rares exceptions, il est demandé formellement de ne plus livrer les productions commandées et de les reporter ultérieurement.

A ce jour, le constat est un niveau de charge très faible en mars, pratiquement inexistant en avril, par contre nous estimons un redémarrage progressif à partir de début mai.

Les sites de Laval et Périgueux sont donc pratiquement à l'arrêt, seules subsistent quelques rares productions pour satisfaire la demande de Clients stratégiques et la société met en place les mesures adaptées à cette baisse d'activité (prise de congés, chômage partiel, etc...) ainsi que celles permettant de limiter l'impact sur la trésorerie (report des charges sociales, des échéances bancaires, etc.)

Compte tenu de cette hypothèse, le premier semestre 2020 sera forcément en retrait significatif par rapport à 2019 (Il est encore trop tôt pour en chiffrer l'impact) mais le niveau de trésorerie actuel de la société nous permet de rester confiant pour aborder le second semestre.

## COMPTES SOCIAUX

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF en milliers d'euros	MONTANTS BRUTS	AMORT. PROVISIONS	2019	2018	2017
Immobilisations incorporelles	13	13	-	-	-
Immobilisations corporelles	159	146	13	19	26
Titres de participation	6 713	-	6 713	6 713	6 713
Titres détenus en autocontrôle	-	-	-	-	52
Autres immobilisations financières	34	-	34	34	34
	-				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 918</b>	<b>158</b>	<b>6 760</b>	<b>6 765</b>	<b>6 825</b>
Clients et comptes rattachés	522	-	522	522	630
Autres créances	616	-	616	713	1049
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
Disponibilités	2 924	-	2 924	2 910	2 680
Charges constatées d'avance	23	-	23	10	12
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 084</b>	<b>-</b>	<b>4 084</b>	<b>4 155</b>	<b>4 371</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>11 002</b>	<b>158</b>	<b>10 844</b>	<b>10 920</b>	<b>11 196</b>

PASSIF en milliers d'euros	2019	2018	2017
Capital	2 707	2 707	2 707
Prime d'émission	1 375	1 375	1 375
Réserve légale	431	431	431
Réserves règlementées	122	122	122
Autres	2 862	2 862	2 862
Report à nouveau	2 501	2 706	2 922
Résultat de l'exercice	199	104	94
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 197</b>	<b>10 307</b>	<b>10 513</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Emprunts obligataires convertibles	271	300	300
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98	68	63
Dettes fiscales et sociales	278	245	320
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>DETTES</b>	<b>647</b>	<b>613</b>	<b>683</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10 844</b>	<b>10 920</b>	<b>11 196</b>

## COMPTES SOCIAUX

### COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT En milliers d'euros	2019	2018	2017
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1740</b>	<b>1740</b>	<b>1750</b>
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			
Achats matières premières, approvisionnements			
Autres achats, charges externes	- 375	- 423	- 434
Impôts et taxes et versements assimilés	- 30	- 41	12
Salaires et traitements	- 712	- 729	- 791
Charges sociales	- 428	- 439	- 465
Dotations amortissements sur immobilisations	- 6	- 7	- 8
Autres charges	- 8	- 8	- 8
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>181</b>	<b>92</b>	<b>56</b>
Autres intérêts et produits assimilés	10	12	18
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-	1
Dotations financières amortissements, provisions			
Intérêts et charges assimilées			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>19</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>191</b>	<b>104</b>	<b>75</b>
Produits exceptionnels	8	1	3
Charges exceptionnelles		-1	-3
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur les bénéfices			19
<b>RESULTAT NET</b>	<b>199</b>	<b>104</b>	<b>94</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

### PRESENTATION

Le groupe COFIDUR est un acteur de référence sur le marché français de la sous-traitance électronique.

La holding, COFIDUR est une société anonyme de droit français cotée à Paris sur Euronext Growth (code ISIN FR 0013257409-ALCOF).

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés par le conseil d'administration de COFIDUR SA, le 2 avril 2020.

### NOTE 1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux ont été préparés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

### NOTE 2. BILAN

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

En milliers €	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
Logiciels	13	-	-	13
Amortissements	13	-	-	13
Valeurs nettes	0	-	-	0

Les logiciels sont amortis sur 2 ou 3 ans.

#### 2.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire. La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations est la suivante :

Agencements et Aménagements	10 ans
Matériels de Transport	5 ans
Matériels de Bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans

En milliers €	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
Installations générales	76		-	76
Matériels de bureaux	50		- 34	16
Mobilier	66			66
<b>Valeurs brutes</b>	<b>193</b>		<b>- 34</b>	<b>159</b>
Amortissements	174	6	- 34	146
<b>Valeurs nettes</b>	<b>19</b>	<b>-6</b>	<b>-</b>	<b>13</b>

### 2.3 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette détenue (éventuellement retraitée), des perspectives de rentabilité et du potentiel économique de la filiale.

En milliers €	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
Valeurs brutes (1)	6 713	-	-	6 713
Provisions	0	-	-	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>6 713</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 713</b>

(1) Ils sont uniquement constitués des actions de la société COFIDUR EMS détenue à 100%

### 2.4 Autres immobilisations financières

En milliers €	31/12/2018	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2019
Dépôts versés	34	-	-	34
Provisions	0	-	-	0
<b>Valeurs nettes</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34</b>

### 2.5 Créances Clients

Les créances clients sont exclusivement constituées des prestations rendues aux filiales et ont une échéance inférieure à 12 mois.

### 2.6 Autres créances

En milliers €	2019	2019	2018	2017
	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
- Compte courant COFIDUR EMS	608	608	611	917
- Etat Créance IS	-	-	75	75
- Produits à recevoir	-	-	18	46
- Autres	8	8	9	11
<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>616</b>	<b>713</b>	<b>1 049</b>

## 2.7 Capitaux propres

	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat Exercice	Total
<b>Situation au 31/12/2016</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>3 209</b>	<b>24</b>	<b>10 729</b>
<b>Résultat N-1</b>				24	- 24	-
Dividendes distribués				- 309		- 309
Résultat exercice					94	94
<b>Situation au 31/12/2017</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>2 924</b>	<b>94</b>	<b>10 513</b>
<b>Résultat N-1</b>				94	- 94	-
Dividendes distribués				- 309		- 309
Résultat exercice					104	104
<b>Situation au 31/12/2018</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>2 706</b>	<b>104</b>	<b>10 307</b>
<b>Résultat N-1</b>				104	- 104	-
Dividendes distribués (1)				- 309		- 309
Résultat exercice					199	199
<b>Situation au 31/12/2019</b>	<b>2 707</b>	<b>1 375</b>	<b>3 416</b>	<b>2 501</b>	<b>199</b>	<b>10 197</b>

(1) L'assemblée générale du 23 mai 2019 a décidé la distribution d'un dividende de 8,00 euro par action.

En application de l'article L.225-209 du code de commerce les assemblées générales des 24 mai 2018 et 23 mai 2019 ont décidé la mise en œuvre de programmes de rachats d'actions et délégué leurs pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à des annulations. Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été effectuée.

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 2.707.250 € divisé en 38.675 actions de 70€ de nominal.

## 2.8 Emprunt obligataire convertible

<b>Caractéristiques générales de l'emprunt après modification du contrat d'émission approuvé par l'assemblée générale des obligataires du 30/07/2004</b>	<b>En nombre de titres</b>	<b>En Milliers €</b>
Emission initiale, prime de remboursement incluse du 4 juin 1998	687 500	28 116
Obligations convertibles rachetées au cours des exercices 2002 à 2016	- 386 842	- 15 798
Obligations converties au cours des exercices 2003 et 2004	- 292 619	- 11 722
Annulation de la prime de remboursement sur les OC restantes après le 1/10/04		- 300
Intérêts dus au titre des exercices 2004 à 2018 versables « in fine »		4
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2018</b>	<b>8 039</b>	<b>300</b>
Obligations convertibles rachetées au cours de l'exercice 2019	776	- 29
Charges d'intérêts de l'exercice payables « in fine »	-	<1
<b>Emprunt obligataire convertible au 31/12/2019</b>	<b>7 263</b>	<b>271</b>

<b>Echéance, intérêts, amortissement et conversion</b>	
Echéance	31 décembre 2024
Intérêt annuel	0.1% payable « in fine » à la date d'échéance
Amortissement normal	En totalité le 31 décembre 2024 par remboursement au prix d'émission soit 36.82€
Amortissement anticipé	Possible : <ul style="list-style-type: none"> <li>• par rachats en bourse et offres publiques ;</li> <li>• lorsque moins de 10% des obligations restent en circulation ;</li> <li>• lorsque la moyenne arithmétique des premiers cours cotés de l'action durant une période de 10 bourses consécutives comprises parmi les 20 jours de bourse avant la date de mise en remboursement excède 120% du prix de remboursement anticipé.</li> </ul>
Conversion	A tout moment à raison de 1 action pour 200 obligations (après regroupement)



## 2.9 Autres dettes

En milliers €	31/12/19	31/12/18	31/12/17
- Dettes sociales et fiscales	278	245	320
- Autres dettes	-	-	-
<b>Total</b>	<b>278</b>	<b>245</b>	<b>320</b>

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à douze mois.

## NOTE 3. COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Résultat financier

En milliers €	31/12/19	31/12/18	31/12/17
Revenus des avances de trésorerie aux filiales	8	12	18
Revenus des valeurs mobilières de placement et autres	2	-	1
Charges d'intérêts	-	-	-
<b>Résultat financier</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

### 3.2 Résultat exceptionnel

En milliers €	31/12/19	31/12/18	31/12/17
Produits de rachats des obligations convertibles	8	-	-
Bonis et malis sur cessions actions d'autocontrôle (contrat de liquidité)	-	-	1
Amendes et pénalités (TVA)	-	-	-1
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.3 Informations relatives aux entreprises liées

En milliers €	2019	Entreprises liées
Prestations de services	1 740	1 740
Produits financiers	10	8
Clients et comptes rattachés	522	522
Autres créances	616	607

## NOTE 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Effectif

	31/12/19	31/12/18	31/12/17
Cadres	6	7	7
Employés	-	-	-
Personnel mis à la disposition de l'entreprise	-	-	-
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

## 4.2 Déficits reportables

Après prise en compte du résultat de l'exercice, les déficits reportables sur les seuls résultats de COFIDUR SA s'élèvent à 3506 K€.

## 4.3 Engagements hors bilan

- Cautions et garanties données par la société COFIDUR pour sa filiale COFIDUR EMS:

	Montant initial en K€	Montant à la clôture en K€
Cautions données à des sociétés de crédit bail	4 337	487

- Engagements en matière de retraite

L'engagement au titre de l'indemnité de départ en retraite est de 276 K€. Il a été déterminé conformément au règlement CRC-99 et la convention collective de la métallurgie en intégrant les hypothèses suivantes :

- Des âges de départ à la retraite par catégories de salariés (62,63 et 65 ans)
- Un taux d'actualisation financière : IBBOX Corporate AA 10+ (0.77%)
- Des taux moyens de revalorisation des salaires par catégories
- Une table de taux de rotation du personnel par catégories de salariés
- Des taux de charges sociales appliqués aux indemnités brutes de départs

- Engagements donnés aux dirigeants

L'assemblée générale du 20 juin 2008 a approuvé les conditions de performance liées au versement d'une indemnité de départ à Monsieur Henri TRANDUC, Président du Conseil d'Administration de la société COFIDUR. Son montant sera égal à 0.6% de la variation positive entre le montant des capitaux propres tels qu'ils apparaîtront dans les derniers comptes consolidés précédents son départ et ceux des comptes clos au 31 décembre 2001. L'indemnité ne pourra être supérieure à sa dernière rémunération brute annuelle.

## 4.4 Rémunérations globales et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les activités exercées par les mandataires sociaux pour le conseil d'administration ne font l'objet d'aucune rémunération.

Les jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 7 000 €.

Au titre des contrats de travail contractés antérieurement à leur nomination au conseil d'administration :

Le montant brut des rémunérations versées aux deux membres salariés du conseil d'administration et, pris en charges par la société COFIDUR SA, s'élève à 291 990 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

#### 4.4 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et Participations	Capital	Réserves Report à nouveau avant affectation du résultat	Quôte part du capital détenue en %	Valeur des titres détenus			Prêts et avances consentis par la société non encore remboursé	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice.
				brute	provision	nette					
1 – Filiales + de 50% du capital détenu											
COFIDUR EMS	4 919	19 593	100.00	6 713		6 713	607	487	68 183	753	0
2 – Détention 10 à 50% du Capital											

#### 4.5 Transfert du siège social

L'assemblée générale mixte du 23 mai 2019 a décidé de transférer le siège social de la société COFIDUR SA au 79 rue Saint Méline, 53 000 Laval dans les locaux de sa filiale COFIDUR EMS.

#### NOTE 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'évolution de la crise sanitaire a conduit La société COFIDUR SA à mettre en place les mesures appropriées (notamment par la mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés) en vue de limiter l'expansion du COVID-19 et d'assurer la sécurité de ses équipes. Compte tenu de son activité principale d'holding animatrice, la société estime, à ce jour, que la crise sanitaire ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses résultats.

#### NOTE 6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de notre société sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société suivante :

**EMS FINANCE**  
**15 Avenue Firmin Bouvier**  
**Boulazac**  
**24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE**

## **COFIDUR**

Société anonyme au capital de 2.707.250 euros  
divisé en 38.675 actions de 70 euros chacune

Siège social : 79 rue Sainte Mélaine  
53000 Laval

682 038 385 R.C.S. Laval

---

### **RAPPORT DE GESTION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 26 MAI 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous présenter l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous examinerons successivement :

- L'activité et les résultats consolidés du groupe
- Les éléments et informations complémentaires

Nous vous exposerons les motifs justifiant les résolutions soumises à l'assemblée générale mixte et les soumettrons à votre approbation.

## ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

### Chiffres clefs

Compte de résultat En milliers d'euros	12/2019	12/2018	12/2017	Capitaux propres Et dettes financières	12/2019	12/2018	12/2017
Chiffres d'affaires (1)	68 183	85 151	89 336	Capitaux propres	27 056	26 143	23 075
Résultat d'exploitation	1 703	1 368	2 392	Emprunt obligataire	271	300	300
Résultat courant avant I.S.	1 659	1 378	2 240	Autres emprunts et dettes financières	2 280	3 483	4 837
Résultat net	1 222	3 354	1 820	Concours bancaires	4	132	1

(1) Le Chiffre d'affaires de l'exercice 2018 intégrait une quote-part des activités de Cherbourg cédées au 1<sup>er</sup> novembre pour 10.602 K€

**Le chiffre d'affaires** consolidé (à périmètre constant) est en baisse de 8.54% à 68.2 M€.

**Le résultat d'exploitation** est de 1.703 K€ contre 1.368 K€ :

Les charges d'exploitation de l'exercice 2018 intégraient les activités de Cherbourg ainsi que la participation des salariés directement liée au résultat de cession pour un montant de 615 K€

**Le résultat financier** est une perte 44 K€ contre un gain de 10 K€ en 2018

**Le résultat exceptionnel** est une perte de 13K€ contre un bénéfice de 3 283 K€(cession de Cherbourg) en 2018.

**Le résultat net** (après prise en compte d'une charge d'impôts sur les sociétés de 292 K€) est un bénéfice de 1.222 K€ contre 3.354 K€ en 2018.

**Les capitaux propres** s'élèvent à 27.056 K€ et enregistrent une variation positive de 913 K€ qui intègre le résultat (+ 1.222 K€) et les dividendes distribués sur l'exercice (- 309 K€).

**L'emprunt obligataire convertible** est présenté au bilan pour sa valeur de remboursement au 31 décembre 2024, soit 271 K€.

**Les dettes financières à plus d'un an** s'élèvent à 902 K€ contre 1.879 K€ au 31 décembre 2018.

L'endettement bancaire est de 895 K€ contre 1.185 K€ en 2018. Il résulte essentiellement des investissements en matériels industriels des trois derniers exercices.

La dette résiduelle portant sur un contrat de location-financement est de 7K€.

**Les dettes financières à moins d'un an** sont de 1.378 K€ contre 1.604 K€ en 2018. Elles sont constituées de 691 K€ d'emprunts bancaires et de 687 K€ de contrats de location-financement qui concernent essentiellement les biens immobiliers des sites de Laval et Périgueux à échéance 2020.

**Les crédits à court terme** intègrent les financements de créances commerciales. Ces lignes n'étaient pas utilisées à la clôture des exercices 2019 et 2018.

**Les contributions au chiffre d'affaires et résultats consolidés des entreprises intégrées**

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
COFIDUR EMS	68 183	85 151	1 466	1 299	1 412	1 298	981	3 267
Holding COFIDUR -SA	1 740	1 740	237	69	247	81	241	87
Elimination	- 1 740	- 1 740	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe</b>	<b>68 183</b>	<b>85 151</b>	<b>1 703</b>	<b>1 368</b>	<b>1 659</b>	<b>1 378</b>	<b>1 222</b>	<b>3 354</b>

**Les Chiffres d'affaires et résultats des comptes sociaux des entreprises intégrées**

	Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires	Résultat Exploitation	Résultat Exploitation	Résultat Courant avant IS	Résultat Courant avant IS	Résultat Net	Résultat Net
	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018	12/2019	12/2018
COFIDUR EMS (1)	68 321	85 151	1 070	1 659	1 066	1 734	753	2 791
Holding COFIDUR -SA	1 740	1 740	181	92	191	104	199	104
<b>TOTAL</b>	<b>70 061</b>	<b>86 891</b>	<b>1 251</b>	<b>1 751</b>	<b>1 257</b>	<b>1 838</b>	<b>952</b>	<b>2 895</b>

**Activités et résultats de COFIDUR EMS**

Le chiffre d'affaires (à périmètre constant) de COFIDUR EMS est en baisse de 8,54%. Dans une conjoncture toujours difficile, le positionnement de la société sur les produits à haut niveau de services et de valeur ajoutée lui a permis de préserver ses activités et ses marges.

**Evolution prévisible et perspectives**

Le marché français de la sous-traitance électronique ainsi que le carnet de commandes de COFIDUR EMS offrent une faible visibilité. Par ailleurs, l'évolution de la crise sanitaire ne sera pas sans incidence sur les activités de l'exercice. Les mesures prises, à ce jour, sont développées dans le paragraphe portant sur les événements postérieurs à la clôture.

## **Activités et résultats de COFIDUR SA**

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.740 K€ et un bénéfice de 199 K€ qui s'analyse comme suit :

En Milliers d'Euros	12/2019	12/2018
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>181</b>	<b>92</b>
Intérêts sur avances de trésoreries concédées aux filiales	8	12
Produits financiers de placement	-	-
Produits de rachats des obligations convertibles	8	-
Impôts société	-	-
Autres produits et charges financiers et exceptionnels	2	-
<b>Résultat net</b>	<b>199</b>	<b>94</b>

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

L'évolution de la crise sanitaire a conduit la société COFIDUR EMS à mettre en place les mesures appropriées permettant :

- 1- de limiter l'expansion du Covid-19 et d'assurer la sécurité de ses équipes
- 2- de s'adapter à la demande de ses clients

Ces derniers jours la plupart des Clients ont informé la société soit de leur fermeture purement et simplement le temps de cette crise, à défaut de leur fonctionnement partiel très limité.

A de rares exceptions, il est demandé formellement de ne plus livrer les productions commandées et de les reporter ultérieurement.

A ce jour, le constat est un niveau de charge très faible en mars, pratiquement inexistant en avril, par contre nous estimons un redémarrage progressif à partir de début mai.

Les sites de Laval et Périgueux sont donc pratiquement à l'arrêt, seules subsistent quelques rares productions pour satisfaire la demande de Clients stratégiques et la société met en place les mesures adaptées à cette baisse d'activité (prise de congés, chômage partiel, etc...) ainsi que celles permettant de limiter l'impact sur la trésorerie (report des charges sociales, des échéances bancaires, etc.)

Compte tenu de cette hypothèse, le premier semestre 2020 sera forcément en retrait significatif par rapport à 2019 (Il est encore trop tôt pour en chiffrer l'impact) mais le niveau de trésorerie actuel de la société nous permet de rester confiant pour aborder le second semestre.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

COFIDUR SA, de par son objet, n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

## **EVOLUTION DES COURS DE BOURSE**

### **Action COFIDUR (code ISIN FR 0013257409) :**

YearMonth	Trading days	Lowest price	Highest price	Last price	No. trades (Total)	No. traded securities (Total)	Turnover in euro (Total)
2019-01	18	302	345	302	85	409	130 325
2019-02	20	269	304	289	164	874	243 720
2019-03	17	274	310	310	87	506	143 865
2019-04	18	284	324	316	101	555	169 764
2019-05	13	294	320	312	74	610	188 470
2019-06	15	276	318	282	67	302	89 902
2019-07	15	264	298	274	85	442	121 558
2019-08	17	260	286	278	72	261	71 290
2019-09	12	260	280	280	53	173	46 924
2019-10	18	270	308	298	78	560	161 764
2019-11	14	288	312	310	41	464	138 064
2019-12	19	296	312	298	49	301	90 814
2020-01	17	286	314	296	56	256	77 806

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élevait à 2.707.250.00€ divisé en 38.675 actions de 70.00€ de nominal.

En conséquence, la capitalisation boursière sur la base des derniers cours mensuels s'est élevé au plus bas à 10.60 M€ en juillet 2019 et au plus haut à 12.22 M€ en avril 2019.

### **Obligation convertible (code ISIN FR 0000180549)**

YearMonth	Trading days	Lowest price	Highest price	Last price	No. trades (Total)	No. traded securities (Total)	Turnover in euro (Total)
2019-01	0	0	0	0	0	0	0
2019-02	0	0	0	0	0	0	0
2019-03	0	0	0	0	0	0	0
2019-04	1	27	27	27	1	30	801
2019-05	1	27	27	27	4	1 473	39 344
2019-06	1	25	25	25	2	100	2 450
2019-07	0	0	0	0	0	0	0
2019-08	0	0	0	0	0	0	0
2019-09	0	0	0	0	0	0	0
2019-10	0	0	0	0	0	0	0
2019-11	0	0	0	0	0	0	0
2019-12	2	25	25	25	4	139	3 406
2020-01	0	0	0	0	0	0	0



## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

En application de l'article L.233-6 du Code de commerce nous vous précisons que :

- la société n'a acquis aucune participation ni effectué de prise de contrôle d'une autre société durant l'exercice écoulé,
- la société contrôlée au 31 décembre 2019 est :
  - Cofidur EMS SAS, à raison de 424.078 actions soit 100 % du capital social
- en application de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les participations supérieures au vingtième, au dixième, au cinquième, au tiers, à la moitié ou aux deux tiers du capital social ou des droits de vote de notre Société :
  - La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.
  - Monsieur et Madame RABOUTET agissant de concert avec la société SOCODOL détiennent une participation supérieure à 6% du capital et des droits de vote et inférieure à 7%.
- en application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les caractéristiques de la Société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Aux termes de l'article 8 des statuts, toute personne physique ou morale qui vient à détenir un nombre d'actions au porteur de la société portant le nombre total d'actions de la société qu'il possède directement ou indirectement à un nombre égal ou supérieur à 1% du nombre total d'actions composant le capital social doit, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement dudit seuil, informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la société.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est franchi.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Structure du Capital

La société EMS Finance agissant de concert avec ses associés détient une participation supérieure à 50% du capital et deux tiers des droits de vote de la société.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts

Nous vous rappelons que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2016 : un dividende de € 309.380,12 (soit, par action, une somme de € 0,04).

- exercice clos le 31 décembre 2017 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 8,00).

- exercice clos le 31 décembre 2018 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 8,00).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligible.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce,

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, aucune action de la Société n'était détenue par les salariés de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

En application de l'article L.225-211 (modifié par l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014)

Nous vous indiquons qu'aucune action de la Société n'a été acquise ou cédée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier,

Les transactions déclarables réalisées par les dirigeants et hauts responsables (ainsi que les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) sur les titres de la société ou leurs instruments financiers sont synthétisées dans le tableau suivant :

Déclarant (Opérations sur actions)	Nature des Opérations	Dates	Nombre de titres	Cours moyens Unitaire (€)	Capitaux (€)
Régis DUDOGNON	Cessions	01 et 02 – 2019	400	305.625	122 250.00

En application des dispositions de l'article L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce,

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune attribution d'actions gratuites ou d'options d'achat ou de souscription n'a été consentie au personnel salarié ou aux dirigeants de la Société.

## **INFORMATIONS SUR LES RISQUES**

### **Risque de marchés**

- Le groupe n'est exposé à aucun risque significatif lié aux marchés financiers. L'endettement bancaire concerne exclusivement les filiales et ne présente pas, à notre connaissance, de risque particulier.
- Les emprunts à taux variables sont négligeables et n'exposent pas le groupe en cas de fortes variations.

### **Risque de change**

Le groupe dispose des lignes de couverture à terme nécessaires pour couvrir ses transactions en devises.

A la clôture de l'exercice, les engagements d'achats à terme de dollars s'élevaient à 3 100 K\$ sur des échéances de janvier à avril 2020.

### **Risque métier**

Les activités du groupe comportent les risques majeurs suivants :

- La délocalisation croissante des productions électroniques
- La concentration du chiffre d'affaires entre un nombre limité de donneurs d'ordre
- L'insuffisance d'une partie des couvertures de crédit en cas de défaillance des clients

Ils sont susceptibles de remettre en question la rentabilité des activités du groupe puisque le carnet de commande offre une visibilité limitée (de 3 à 12 mois selon les affaires).

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice de 198 856,14 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 198 85614

Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables à hauteur de € 6.936.307,76

- distribution d'une somme de :  
€ 309.400,00

à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 8,00 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% ou sur option au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après application d'un abattement de 40%.

## **TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS**

Au présent rapport sont joints les tableaux prévus à l'article R.225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## **INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous :

La décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

31/12/2019	Total	Non Echues	Echues				Total (1 jour et plus)
			1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours Et plus	
<b>Fournisseurs</b>	30	30		-	-	-	-
<b>% des achats TTC</b>	6.68%	6.68%		-	-	-	-

La décomposition du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

31/12/2019	Total	Non Echues	Echues				Total (1jour et plus
			1à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	90 jours Et plus	
<b>Clients</b>	522	522	174	174	174	-	
<b>% du CA TTC</b>	25.00%	25%	8.33%	8.33%	8.33%		

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES**

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver un montant global de 22.739,40 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

### **REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

Il est proposé, au titre de l'exercice 2019, le versement d'une rémunération aux administrateurs à hauteur de 3.500 €. Il est précisé qu'il appartiendra au Conseil d'Administration d'en déterminer la répartition entre ses membres.

### **EXPIRATION DES MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR HENRI TRANDUC ET DE MONSIEUR PHILIPPE BROUSSARD. DECISION QUANT A LEUR RENOUVELLEMENT.**

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateur de Monsieur Henri Tranduc et de Monsieur Philippe Broussard expirent à l'issue de la présente assemblée générale.

Nous vous proposons en conséquence de renouveler dans leurs fonctions d'administrateur, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Monsieur Henri Tranduc  
demeurant 18, rue Parent de Rosan, 75016 Paris

- Monsieur Philippe Broussard  
demeurant 111 avenue Carnot, 91600 Savigny-sur-Orge

Nous vous précisons que Monsieur Philippe Broussard, par application de l'article L.225-23 du Code de commerce, avait été nommé administrateur représentant les salariés actionnaires par votre assemblée réunie le 20 juin 2008, puis renouvelé le 16 mai 2014. Le renouvellement de son mandat porte donc sur sa qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

## **NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Laurent Dupoiron  
demeurant 25 chemin de Beaupuy, 24000 Périgueux

pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Dupoiron a une grande connaissance des marchés de la sous-traitance électronique. Il est également Président de notre filiale Cofidur EMS.

- Madame Charlotte Chemin  
demeurant : La maison neuve 53 240 MONTFLOURS

pour une durée de 6 années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Chemin est Directrice Administrative et Financière de notre filiale Cofidur EMS.

## **EXPIRATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS. DECISION QUANT A LEUR RENOUVELLEMENT**

Nous vous rappelons que les mandats des Co-commissaires aux comptes, à savoir :

- EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE et son suppléant Monsieur Alain Forestier, d'une part, et de
- ERNST & YOUNG et Autres et son suppléant AUDITEX, d'autre part,

expirent à l'issue de la prochaine assemblée générale.

En conséquence, nous vous proposons :

- de renouveler en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire :

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE  
20 rue Brunel-75017 Paris

- de renouveler en qualité de second Co-commissaire aux comptes titulaire :

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2 place des Saisons – Paris La Défense 1- 92400 COURBEVOIE

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **AUTORISATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIETE. DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

En application de l'article L.225-209, al. 1 à 7 du Code de commerce, modifié par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 – art. 42, nous vous remercions d'autoriser le Conseil d'administration à acquérir, pendant un délai de 18 mois à compter de la date de la présente assemblée générale, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société (maximum autorisé), soit un maximum de 3.867 actions, dans les conditions prévues au Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2016/1052 de la commission européenne du 8 mars 2016.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- disposer des actions pouvant être remises aux dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liés, dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites, d'attribution ou de cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité, l'acquisition et la cession de ces actions pourront être effectuées, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé.

Nous vous précisons que, dans le cadre de ce programme, le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 350 (trois cent cinquante) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 3.867 actions, sous réserve cependant de l'adoption par votre assemblée de la résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.353.450 euros.

### **MODIFICATION STATUTAIRE**

Pour des raisons de mise en conformité avec l'article L.225-25 du Code de commerce, nous vous proposons de supprimer l'obligation pour les administrateurs de détenir une action de la société.

Nous vous proposons en conséquence de supprimer de l'article 10 des statuts - Conseil d'Administration - le troisième alinéa :

*« Tout membre du conseil d'administration doit être propriétaire pendant toute la durée de ses fonctions d'une action de la société. »*

Le reste de l'article demeurant sans changement.

**RECTIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL. MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS**

Suite à une erreur matérielle, nous vous proposons de rectifier l'adresse du siège social comme suit :

Il faut lire :79 rue « Saint-Melaine » 53000 Laval  
(et non 79 rue « Sainte-Mélaine »)

Et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, nous vous précisons :

- Les mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux sont :

	<b>COFIDUR</b>	<b>EMS FINANCE</b>
Henri TRANDUC 18, rue Parent de Rosan 75016 Paris	P.D.G.	Président
Philippe BROUSSARD 111 avenue Carnot 91600 Savigny-sur-Orge	Administrateur	
Daniel THAUVIN Résidence les jardins d'Alsace 40 rue Couscher 49400 Saumur	Administrateur	

- Au 31 décembre 2019, la direction générale de la société est exercée par le Président Directeur Général.
- Les conventions et engagements suivants soumis aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce conclus au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, savoir :



Convention de prestation de services en vigueur entre Cofidur S.A. et COFIDUR EMS

La convention de prestations de services en vertu de laquelle COFIDUR fournit son assistance notamment dans le domaine de la Direction Générale, la comptabilité et l'informatique.

Au titre de cette convention, COFIDUR a facturé au cours de l'exercice la somme de 1.740.000 euros hors taxes.

Les administrateurs concernés sont Monsieur Henri Tranduc et Monsieur Philippe Broussard.

- Délégation en matière d'augmentation de capital et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

<b>Nature de l'autorisation</b>	<b>Date de l'autorisation</b>	<b>Montant maximal autorisé</b>	<b>Date d'échéance de l'autorisation</b>	<b>Montants utilisés</b>	<b>Montants restant à utiliser</b>
<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

\*

\*

\*

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions soumises à votre approbation.

Le Conseil d'Administration

**COFIDUR S.A.**

**Résultats des cinq derniers exercices**

<b>DATE D'ARRETE</b> <b>Durée d'exercice</b>	<b>31/12/2019</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2018</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2017</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2016</b> <b>12 mois</b>	<b>31/12/2015</b> <b>12 mois</b>
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
<b>Capital social</b>	<b>2 707 250</b>	<b>2 707 250</b>	<b>2 707 250</b>	<b>2 707 430</b>	<b>2 707 430</b>
<b>Nombre d'actions</b>					
- ordinaires	38 675	38 675	38 675	7 735 515	7 735 515
- à dividende prioritaire					
<b>Nombre maximum d'actions à créer</b>					
- par conversion d'obligations	7 263	8 039	8 039	8 039	8 210
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>1 740 000</b>	<b>1 740 000</b>	<b>1 750 000</b>	<b>1 750 000</b>	<b>1 750 000</b>
<b>Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>204 522</b>	<b>111 306</b>	<b>83 049</b>	<b>38 967</b>	<b>72 307</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 528</b>	<b>- 9 264</b>	<b>- 9 264</b>
<b>Participation des salariés</b>					
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	<b>- 5 666</b>	<b>- 7 273</b>	<b>- 7 548</b>	<b>- 6 173</b>	<b>- 4 897</b>
<b>Résultat net</b>	<b>198 856</b>	<b>104 033</b>	<b>94 029</b>	<b>23 527</b>	<b>58 146</b>
<b>Résultat distribué</b>	<b>309 400</b>	<b>309 400</b>	<b>309 380</b>	<b>309 421</b>	<b>308 929</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
<b>Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements-provisions</b>	<b>5.29</b>	<b>2.88</b>	<b>2.63</b>	<b>&lt; 0.00</b>	<b>&lt; 0.00</b>
<b>Résultat après impôt, participation, dot. amortissements-provisions</b>	<b>5.14</b>	<b>2.69</b>	<b>2.43</b>	<b>&lt; 0.00</b>	<b>&lt; 0.00</b>
<b>Dividendes attribués</b>	<b>8.00</b>	<b>8.00</b>	<b>8.00</b>	<b>0.04</b>	<b>0.04</b>
<b>PERSONNEL</b>					
<b>Effectif moyen des salariés</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>7.25</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>712 560</b>	<b>729 467</b>	<b>790 597</b>	<b>795 908</b>	<b>794 827</b>
<b>Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales.....)</b>	<b>427 604</b>	<b>438 610</b>	<b>465 150</b>	<b>468 674</b>	<b>455 932</b>

## **COFIDUR**

Société anonyme au capital de 2.707.250 euros  
divisé en 38.675 actions de 70 euros chacune

Siège social : 79 rue Sainte Mélaine  
53000 Laval

682 038 385 R.C.S. Laval

---

### **TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**EN DATE DU 26 MAI 2020**

#### **De la compétence de l'assemblée générale ordinaire**

##### **Première résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un bénéfice de 198.856,14 euros.

Elle approuve le montant global de 22.739,40 euros comptabilisé en amortissements excédentaires (article 39-4 du Code Général des Impôts) et autres charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice écoulé.

##### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes consolidés afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 1.221.688 euros et un résultat net part du groupe de 1.221.688 euros.

##### **Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, approuve les termes dudit rapport.

#### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un bénéfice de 198.856,14 euros, de la manière suivante :

- au compte de « report à nouveau » : € 198 856,14

Puis, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables de € 6.936.307,76

- distribution d'une somme de : € 309.400,00

à titre de dividende, prélevée sur le compte de report à nouveau, soit € 8,00 par action.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, resterait affecté au compte report à nouveau.

Ce dividende sera soumis au prélèvement unique (PFU) de 30 % ou sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, après application d'un abattement de 40%.

Puis, l'assemblée décide la mise en paiement du dividende le 10 juin 2020.

L'assemblée générale prend acte que la société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

Enfin, l'assemblée générale prend acte que le dividende suivant a été distribué au titre des trois derniers exercices :

- exercice clos le 31 décembre 2016 : un dividende de € 309.380,12 (soit, par action, une somme de € 0,04).

- exercice clos le 31 décembre 2017 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 8,00).

- exercice clos le 31 décembre 2018 : un dividende de € 309.400,00 (soit, par action, une somme de € 8,00).

La société n'est pas en mesure de ventiler le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % et ceux non éligibles.

#### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale décide de fixer le montant annuel de la rémunération versée aux administrateurs à 3.500 euros au titre de l'exercice 2019, étant rappelé que le conseil d'administration est seul compétent pour en décider la répartition entre ses membres.

### **Sixième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Henri Tranduc  
demeurant 18, rue Parent de Rosan, 75016 Paris

décide de renouveler son mandat, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Septième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat d'administrateur de :

- Monsieur Philippe Broussard  
demeurant 111 avenue Carnot, 91600 Savigny-sur-Orge

décide de renouveler son mandat, pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'assemblée générale prend acte de ce que le renouvellement du mandat de Monsieur Broussard porte sur sa qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

### **Huitième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Monsieur Laurent Dupoiron, né le 2 novembre 1961 à Thouars (79)  
demeurant 25 chemin de Beaupuy  
24000 Périgueux

pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Neuvième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur :

- Madame Charlotte Chemin, née le 5 septembre 1979 à Laval (53)  
Demeurant : La maison neuve 53240 MONTFLOURS

pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Dixième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration des mandats des Co-commissaires aux comptes, à savoir :

- EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE et son suppléant Monsieur Alain Forestier

décide de renouveler en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire :

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE  
20 rue Brunel  
75017 Paris

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Onzième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de l'expiration des mandats des Co-commissaires aux comptes, à savoir :

- ERNST & YOUNG et Autres et son suppléant AUDITEX, d'autre part,

décide de renouveler en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire :

ERNST & YOUNG et Autres  
1-2 place des Saisons – Paris La Défense 1  
92400 COURBEVOIE

### **Douzième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement délégué 2016/1052 de la commission européenne du 8 mars 2016, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à l'achat des actions de la Société dans les conditions prévues ci-après.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 350 (trois cent cinquante) euros et le nombre d'actions pouvant être acquises correspondant à 10% maximum du capital sera de 3.867 actions, sous réserve du vote de la quatorzième résolution portant sur la réduction du capital et du nombre d'actions. Le montant total maximal des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra dépasser 1.353.450 euros.

En cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division du nominal ou de regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Dans le respect des textes visés ci-dessus et des pratiques autorisées par l'AMF, cette autorisation pourra être utilisée aux fins de :

- annuler les actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution ci-après, autorisant le Conseil d'administration à réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues,
- disposer d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- disposer des actions pouvant être remises aux dirigeants et salariés ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liés, dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites, d'attribution ou de cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- favoriser la liquidité des titres de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité.

L'assemblée générale décide que l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, notamment l'achat d'options d'achat ou de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, dans les conditions prévues par les autorités de marché et que la part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la Société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'AMF) et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à toute délégation antérieure ayant le même objet.

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5 200 000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 02 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Yvan Corbic

Isabelle Agniel

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5 200 000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cofidur S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à K€ 6 713 sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3 de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde cette valeur d'utilité.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 2 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes1.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

### ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

**ERNST & YOUNG et Autres**

**Yvan Corbic**

**Isabelle Agniel**

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5 200 000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ Avec la société Cofidur EMS, filiale de votre société

***Personnes concernées***

MM. Henri Tranduc et Philippe Broussard, administrateurs.

***Nature et modalités***

Votre société a conclu avec sa filiale une convention de prestations de services en vertu de laquelle elle fournit son assistance, notamment dans les domaines de la direction générale, de la comptabilité et de l'informatique. Au titre de cette convention, votre société a facturé € 1 740 000 hors taxes au cours de l'exercice.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Yvan Corbic

Isabelle Agniel



**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5 200 000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'Assemblée Générale de la société Cofidur S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 654 744 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2020

**Les Commissaires aux Comptes**

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

**ERNST & YOUNG et Autres**

**Yvan Corbic**

**Isabelle Agniel**

**EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE**

20, rue Brunel  
75017 Paris  
S.A.S. au capital de € 5 200 000  
682 038 385 R.C.S. Créteil

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cofidur S.A.**

Assemblée générale mixte du 26 mai 2020  
Treizième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXPONENS CONSEIL & EXPERTISE

ERNST & YOUNG et Autres

Yvan Corbic

Isabelle Agniel